

Origine :

DMR - DMMG
Pôle outils et méthodes de
management

Contact :

Khadija Abbadi-Grosy
Verlaine Mussavu
qualiteetci@le-rsi.fr

Annexes :

Annexe 1 : Liste des OC
sélectionnés
Annexe 2 : Méthodologie et
synthèse de l'analyse du CI
des Mutuelles
Annexe 3 : Méthodologie et
synthèse de l'analyse du CI de
la RAM
Annexe 4 : Méthodologie
d'évaluation du dispositif de
contrôle interne des OC pour
l'année 2011

Textes de références :

C 2010/026 du 09/08/2010

Mots clés :

OC / Contrôle interne / Plan de
contrôle interne / Bilan

A :

Mesdames et Messieurs les Directeurs des caisses RSI
Mesdames et Messieurs les Agents comptables
Mesdames et Messieurs les Médecins conseils régionaux
Mesdames et Messieurs les responsables d'OC

**Contrôle interne des OC : bilan 2010 et recommandations pour la mise en
oeuvre des Plans de Contrôle Interne 2011**

- bilan de l'analyse des rapports de contrôle interne 2010 RAM/Caisse de base
- bilan de l'analyse des rapports de contrôle interne 2010 des mutuelles
- bilan de l'analyse des rapports des commissaires aux comptes des OC 2010
- bilan de l'analyse des PCI 2009 et 1^{er} semestre 2010
- recommandations pour la mise en œuvre des Plans de Contrôle Interne 2011

1. Rappel du contexte

Conformément aux dispositions établies par la circulaire N° 2010 / 026 du 09/08/2010, les organismes conventionnés ont mis à disposition de la Caisse nationale du RSI, leur rapport annuel de contrôle interne 2010 qui comprend : le plan type de rapport de contrôle interne et le PCI type de description du contrôle interne des OC.

Ces rapports ont été étudiés par la Caisse nationale et les conclusions sont présentées dans la présente circulaire.

2. Analyse des rapports annuels de contrôle interne 2010

La Caisse nationale du RSI a procédé, par échantillonnage, à l'analyse des rapports annuels de contrôle interne et de leurs annexes.

La liste des OC qui ont fait l'objet de cette analyse est présentée en **annexe 1**.

L'analyse a porté prioritairement sur les processus de liquidation de prestations suivantes :

- feuilles de soins électroniques (FSE),
- feuilles de soins papier (FSP),
- indemnités journalières – Maternité – Paternité (IJ-Maternité-Paternité),
- gestion des indus.

Selon les étapes suivantes :

- analyse des volumes de contrôles effectués en 2009 par rapport aux décomptes de prestations fournies,
- rapprochement des rapports annuels de contrôle interne aux rapports de constats des Commissaires Aux Comptes,
- émission par la Caisse nationale des recommandations à entreprendre pour l'exercice 2011.

2.1 Dispositif de contrôle interne du réseau mutualiste (annexe 2)

L'analyse des rapports annuels 2010 de contrôle interne du réseau mutualiste a porté sur 10 OC sélectionnés en fonction du montant des prestations servies en 2009 (couverture égale à 95% des prestations en 2009).

Cette analyse a montré des disparités sur les renseignements fournis :

- l'incidence financière n'est pas renseignée,
- les pourcentages de contrôle (niveaux 1 et 2) ne sont pas systématiquement déterminés,
- les PCI types ne sont pas entièrement renseignés,
- les rapports des constats des CAC révèlent une problématique de séparation des tâches qui n'est pas toujours respectée.

Ces éléments sont déterminants pour l'appréciation du niveau contrôle interne des OC. Leur absence ne permet pas une évaluation quantitative ou qualitative du niveau de maîtrise des opérations de liquidation des prestations servies en 2009.

Recommandations de la Caisse nationale du RSI

Pour l'exercice en cours, la Caisse nationale du RSI recommande au réseau mutualiste les points d'amélioration suivants :

- respecter le principe de la séparation des tâches dans les activités,
- renseigner complètement les PCI types afin de permettre une analyse pertinente du niveau de maîtrise des processus des prestations,
- veiller à la mise en œuvre du contrôle interne sur les aspects non pris en compte dans cette analyse, mais révélés par les constats des Commissaires aux Comptes des OC (ANV, gestion de la relation clients et contrôle interne informatique),
- déterminer l'incidence financière.

2.2 Dispositif de contrôle interne des RAM (annexe 3)

Le contrôle interne décrit dans les rapports annuels de contrôle interne détaille un dispositif de management mis en place et les contrôles de premier niveau.

Le PCI type n'est pas annexé au rapport de contrôle interne :

- les décomptes de contrôle des prestations sont renseignés dans le rapport et correspondent uniquement au contrôle de premier niveau,
- l'incidence financière n'est pas systématiquement déterminée.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes ont procédé à des tests par sondage au niveau de trois RAM/RSI.

Le rapport des constats des CAC a révélé principalement que les différents tests confirment les informations indiquées dans les rapports de contrôle interne.

Recommandations de la Caisse nationale du RSI

Pour l'exercice en cours, la Caisse nationale du RSI recommande à la RAM les points d'amélioration suivants :

- déterminer l'incidence financière,
- renseigner les objectifs en matière de contrôles (s'ils existent),
- renseigner correctement les PCI types en respectant les différents niveaux de contrôles,
- disposer des rapports des constats des CAC par couple RAM/Caisse de base RSI pour toutes les délégations comme demandé dans l'annexe 1 de la circulaire 2010/26.

3. Présentation des résultats aux organes nationaux des OC

Ces résultats et recommandations ont été présentés en avril 2011 aux organes nationaux des OC. Ils doivent être intégrés dans leurs plans d'action 2011.

4. Méthodologie d'analyse des rapports de contrôle interne en 2011

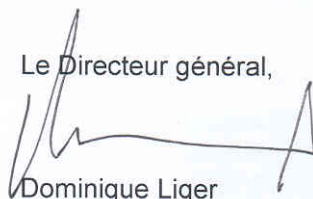
La Caisse nationale du RSI analysera les rapports de contrôle interne 2011 des OC en s'appuyant sur les critères d'évaluation énoncés dans **l'annexe 4**. Cette évaluation s'effectuera par échantillonnage de 10 mutuelles et de 10 RAM et après appréciation des éléments indiqués dans le rapport annuel de contrôle interne.

L'Agent Comptable national,



Patrick PERRAUD

Le Directeur général,



Dominique Liger